

Proposition présentée par les députés :

M^{mes} et MM. Jean Batou, Jocelyne Haller, Salika Wenger, Christian Zaugg, Olivier Baud, Pierre Vanek, Claire Martenot, Maria Pérez, Sandro Pistis, Christian Decorvet, Patrick Dimier, Henry Rappaz, Christian Flury, François Lefort, Jean-Charles Rielle, Roger Deneys, Caroline Marti, Christian Frey, Lydia Schneider Hausser, Salima Moyard

Date de dépôt : 30 octobre 2017

Proposition de résolution

Dans l'intérêt de nos aînés, l'Etat doit empêcher les externalisations dans les Résidences Notre-Dame et Plantamour

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- que les EMS sont subventionnés presque pour moitié par les deniers publics ;
- que ces subventions ont pour but de garantir des prestations de qualité aux résidents des EMS ;
- que la direction des Résidences Notre-Dame et Plantamour a récemment décidé, sans en informer son département de tutelle, d'externaliser au profit d'une société privée l'entier de ses services hôteliers ;
- que les employés chargés de ces tâches sont au contact direct des résidents et assurent des prestations quotidiennes telles que le ménage des chambres, le traitement des habits, l'aide aux repas, etc. ;
- que cette décision a provoqué un arrêt de travail du personnel concerné,

invite le Conseil d'Etat

à s'opposer résolument à une telle externalisation.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

On ne peut pas à la fois dépendre des deniers publics pour assurer une tâche de soins aux aîné-e-s et se comporter comme un franc-tireur indépendant de tout contrôle. C'est pourtant ce qu'a fait le directeur des Résidences Notre-Dame et Plantamour, ce vendredi 20 octobre, lorsqu'il a annoncé à l'entier des employé-e-s s'occupant jusqu'ici, et parfois depuis plus de vingt ans, de nos aîné-e-s, que ce personnel serait repris par une société de services hôteliers qui s'occuperait dorénavant d'eux en lieu et place de l'EMS.

Que des externalisations aient eu lieu par le passé, lorsqu'il s'agissait de services spécifiques tels que la cuisine ou le traitement du linge plat, ce sont des politiques d'entreprise qui peuvent être débattues selon les sensibilités politiques de chacun-e. Mais que l'entier des services qui s'occupent chaque jour de nos aîné-e-s dans deux EMS du canton soit sous-traité à une société privée, voilà qui est inadmissible.

D'après ce que nous avons compris, le magistrat en charge des EMS ignorait tout de cette décision, dont on nous dit qu'elle pourrait faire tache d'huile prochainement dans d'autres EMS du canton. Peut-on vraiment laisser ce secteur agir de façon totalement autonome ? On a vu par le passé ce qu'il en était de la gestion financière de plusieurs EMS. Fort heureusement, le Conseil d'Etat a pu y mettre bon ordre. Est-ce pour qu'aujourd'hui les prestations dues à nos aîné-e-s échappent à tout contrôle étatique ?

Quel objectif vise une telle externalisation ? Des réductions de coûts ? De bien curieuses économies, puisque le personnel concerné est en classe 4. Est-ce par ailleurs acceptable qu'un directeur mandate une société extérieure pour s'occuper de nos aîné-e-s dans les multiples tâches d'accompagnement de la vie quotidienne ?

Nous ne pouvons pas laisser cette situation sans réponse politique claire, c'est pourquoi, au vu des explications ci-dessus, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs les député-e-s, de soutenir sans réserve la présente.